

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 22 novembre 2021

Délibération n° CP-2021-0920

Commission principale : déplacements et voirie

Commune(s) : Lyon 2ème

Objet : Pont de la Brasserie (axe M7) - Haute surveillance, travaux de sécurisation et études de grosses réparations - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Voirie, végétal, nettoyage

Rapporteur : Monsieur Jean-Charles Kohlhaas

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Blandine Collin

Affiché le : mardi 23 novembre 2021

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Charlot (pouvoir à M. Seguin), M. Ben Itah (pouvoir à M. Bagnon), M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira).

Commission permanente du 22 novembre 2021**Délibération n° CP-2021-0920**

Commission principale : déplacements et voirie

Commune(s) : Lyon 2ème

Objet : Pont de la Brasserie (axe M7) - Haute surveillance, travaux de sécurisation et études de grosses réparations - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Voirie, végétal, nettoyage

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Le pont de la Brasserie est situé entre le centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) et le Rhône à Lyon 2^{ème}. Il supporte l'axe M7 (sens de circulation de Paris vers Marseille) en lui permettant de franchir le quai Gailletton (axe nord/sud).

Cet ouvrage a été construit en 1972, lors du percement du tunnel sous Fourvière et de l'aménagement du CELP. Suite au déclassement de l'axe A6/A7, le pont de la Brasserie a été intégré au domaine public routier de la Métropole, le 1^{er} novembre 2017.

Cet ouvrage a une structure très particulière résultant du fait que, lors de sa construction, l'axe nord/sud était déjà en exploitation. Il s'agit d'un pont à poutres précontraintes par adhérence (PRAD) hyperstatiques qui est constitué de 7 travées continues de longueurs variables en béton précontraint et qui a, pour autre particularité, d'être un ouvrage courbe.

Dès le milieu des années 1980, des désordres (fissuration de certaines poutres) ont été relevés par les services de l'État. Ceux-ci ont été suivis et instrumentés. Constatant la faible ouverture des fissures et l'absence d'évolution sur plusieurs années, la surveillance avait été suspendue.

Lors de l'inspection détaillée périodique (IDP) de 2020, une évolution très significative de ces fissures a été constatée. La Métropole de Lyon a alors classé l'ouvrage en classe 3, selon un référentiel national d'état de santé nommé image qualité des ouvrages d'art (IQOA). Cela signifie que la structure de l'ouvrage est altérée et qu'elle nécessite des travaux de réparation, ce qui a conduit la Métropole à le mettre sous surveillance et à équiper la fissure la plus importante de capteurs.

La réalisation d'une inspection spécifique au printemps 2021, ainsi que l'analyse des résultats des capteurs, ont permis de confirmer l'état très dégradé de l'ouvrage et l'évolution très rapide de l'ouverture des fissures. L'ouvrage a alors été classé IQOA 3US (la mention S signifiant un problème de sécurité pour les usagers) et un étalement d'urgence du pont a été réalisé à la fin du mois de juillet 2021. Les désordres constatés sont évolutifs et les principales fissures sont "actives" sous le passage des poids lourds, ce qui est inquiétant pour ce type de structure.

Compte tenu de l'état de l'ouvrage, il convient de conforter les mesures de sécurisation et de surveillance déjà mises en œuvre et d'engager au plus vite les études pour les grosses réparations qui devront être réalisées ultérieurement. Par ailleurs, afin d'anticiper les conséquences qu'auraient une éventuelle fermeture du pont en cas d'urgence, des travaux préparatoires de déviation du trafic routier doivent être engagés (en moyenne 100 000 véhicules par jour circulent sur, ou sous, l'ouvrage en question et sa fermeture pourrait impacter la circulation dans le tube sud du tunnel sous Fourvière).

II - Projet

Au vu des éléments préalablement exposés, il est nécessaire :

- d'assurer une haute surveillance de l'ouvrage en installant des capteurs supplémentaires et en mettant en astreinte un bureau d'études et des entreprises spécialisées en travaux de vérinage (prêtes à intervenir en cas de rupture brusque d'une poutre),
- de réaliser des travaux conservatoires (pérennisation des étaitements) ainsi que des travaux préparatoires pour permettre d'anticiper d'éventuelles déviations de l'axe M7 (qui seraient mises en place en cas de fermeture ou de rupture de l'ouvrage),
- d'engager au plus vite les études de réparation de l'ouvrage, voire si nécessaire de démolition/reconstruction, pour que les travaux puissent démarrer au plus tôt (vu la complexité de l'ouvrage ces études vont prendre du temps et les travaux ne pourront pas débiter avant le 2nd semestre 2022).

III - Coût

Le montant prévisionnel de la surveillance, des études et des travaux de sécurisation du pont de la Brasserie s'élève à la somme de 700 000 € TTC. Les différents postes de dépenses sont répartis comme suit :

- 500 000 € TTC : pérennisation des étaitements et des capteurs (y compris maintenance et astreinte pour un an),
- 150 000 € TTC : haute surveillance (astreinte du Bureau d'études) et études de réparation/reconstruction de l'ouvrage,
- 50 000 € TTC : travaux préparatoires pour la création de déviations.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme partielle d'un montant de 700 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal, pour la haute surveillance, les études et les travaux de sécurisation du pont de la Brasserie à Lyon 2ème ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de haute surveillance, les études et les travaux de sécurisation du pont de la Brasserie à Lyon 2ème.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P12 - Ouvrages d'art pour un montant de 700 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 700 000 € TTC en dépenses, en 2022, sur l'opération n° 0P12O969.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211122-269579-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 novembre 2021 Date de réception préfecture : 23 novembre 2021
